

Conseil Municipal du 04/04/2019

Sous la Présidence de M. Emile REICHER, Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat au compte :

- d'excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) pour 211 659,75 €
- déficit de résultat d'investissement reporté (R001) pour : -7483,62 €
- 1068 : 7483,62 €

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les même taux pour les 3 taxes, soit :

- **14,71 %** pour la taxe d'habitation ;
- **16,63%** pour la taxe foncière (bâti) ;
- **53,33 %** pour la taxe foncière (non bâti)

Le Conseil Municipal a également voté à l'unanimité le **budget primitif 2019**.

Les dépenses suivantes sont prévues en 2019:

Objets	Montants
Toiture du foyer	100 000 €
Emprunt	40 000 €
Plan Local d'Urbanisme	18 000 €
Réfrigérateurs foyer	3600 €
Restauration du gué	À définir
Toiture de l'église de Beyren	70 000 €
Chauffage du foyer	À définir
Broyeur d'accotement	6500 €
Accessibilité des bâtiments publics	30 000 €
Déconnexion des fosses septiques	5000 €
Panneau signalétique	À définir
Salle de bain de l'appartement 63 rue de l'Eglise	4029 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

Catt'mômes : 21 688 €	UNSS du collège de Cattenom : 46 €
USEP des Ecoles : 1800 €	Donneurs de sang BOUST : 100 €
Téléthon 2019 : 50€	Fondation du patrimoine : 50€
Souvenir français : 25€	SPA : 550 €

Le Maire est autorisé à procéder à l'encaissement de deux chèques de 45,43€ et de 14,23€ TTC, émis par la société Orange, en remboursement du trop-perçu sur règlements.

Dans le cadre de la rénovation de la toiture du foyer communal, l'opportunité d'installer des panneaux solaires a été étudiée. Il s'avère que cette installation, bien que présentant un retour sur investissement intéressant, ne pourra être envisagée en 2019, faute de moyens financiers.

A propos des terrains exploités par Monsieur Sébastien LEICK, une réunion est prévue le 23 avril 2019, à l'étude de Maître LAURENT, en présence de la SODEVAM et de la commune, pour une mise au point sur la situation de la 2ème tranche du lotissement.